

Synthèse du Comité syndical du SYTRAL du jeudi 25 novembre 2010

■ **Dispositif spécifique pour la Fête des Lumières 2010**

Comme chaque année, le SYTRAL met en place un dispositif spécifique pour les festivités de la Fête des Lumières, afin de favoriser les déplacements en transports en commun lors de ces soirées événementielles. Voici le dispositif adopté par les membres du comité :

Mercredi 8 décembre 2010 :

- Renfort de fréquence en soirée.
- Fermeture des stations métro à 1H30, et prolongation des bus et tramways pour assurer les correspondances sur les dernières arrivées métro
- Renforcement du dispositif de sécurité et de gestion de flux, en particulier aux stations des lignes de métro et de funiculaire.
- Gratuité à partir de 16h jusqu'à la fin de service.

Jeudi 9 décembre 2010 :

- Amplitude de service normale.
- Renfort de fréquence en soirée sur les bus, tram, métro et funiculaire.
- Renforcement du dispositif de sécurité et de gestion de flux, en particulier aux stations des lignes de métro et de funiculaire.
- Ticket TCL en fête, au prix de 2,40 euros, valable de 16H jusqu'à la fin de service.

Vendredi 10 décembre 2010 :

- Fermeture des stations métro à 1H30, et prolongation des bus et tramways pour assurer les correspondances sur les dernières arrivées métro
- Renforcement du dispositif de sécurité et de gestion de flux, en particulier aux stations des lignes de métro et de funiculaire.
- Ticket TCL en fête, au prix de 2,40 euros, valable de 16H jusqu'à la fin de service.

Samedi 11 décembre 2010 :

- Fermeture des stations métro à 1H30, et prolongation des bus et tramways pour assurer les correspondances sur les dernières arrivées métro
- Renforcement du dispositif de sécurité et de gestion de flux, en particulier aux stations des lignes de métro et de funiculaire.
- Ticket TCL en fête, au prix de 2,40 euros, valable de 16H jusqu'à la fin de service.

■ **Aménagement de la ligne T3 pour faciliter l'exploitation commune de T3 / Rhônexpress – Approbation de l'avant-projet**

Le programme établi en janvier 2009 prévoit la réalisation :

- d'un terminus particulier en débranchement pour le nouveau parc de rabattement de 500 places de Meyzieu ZI (réalisé par le Grand Lyon),
- d'un aménagement de la station de la Soie devenant ainsi un terminus partiel,
- d'un aménagement du pôle de la Part Dieu pour le stockage et l'injection des rames en renfort ou en substitution du pôle existant.

Le SYTRAL a confié au groupement INEXIA / INGEROP / HORS CHAMPS la maîtrise d'œuvre, qui a intégré les contraintes d'exploitation et d'insertion et opéré des ajustements :

- Sur le secteur Part-Dieu Sud : les modifications sont liées principalement à l'extension du périmètre du projet, qui comprend maintenant l'ensemble des travaux de Part-Dieu Sud, y compris le redressement du tracé de T3 pour accueillir le prolongement de T4.
- Sur le secteur de La Soie : la modification consiste à ajouter une communication supplémentaire pour favoriser l'insertion sur la ligne de rames situées sur le nouveau quai côté Part-Dieu.
- Secteur de Meyzieu Z.I. : la seule solution est d'implanter le terminus du nouveau parc relais perpendiculairement aux lignes très haute tension, ce qui nécessite la mise en place d'un pylône supplémentaire.

Le comité syndical

- approuve l'avant-projet, pour un coût prévisionnel des travaux de 16,27 M€ HT (en valeur janvier 2009),
- décide l'engagement de la suite des études et des travaux pour une mise en service en septembre 2012,
- porte le montant de l'opération à 19,9 M€ HT (valeur janvier 2009)

■ Aménagement de la ligne T3 pour faciliter l'exploitation commune de T3 / Rhônexpress - Lancement de la procédure d'enquête publique « Loi Bouchardeau »

Le comité syndical approuve le dossier d'enquête publique relatif à la réalisation du projet (comprenant la notice explicative, l'étude d'impact, le plan de situation, le plan général des travaux, les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, l'appréciation sommaire des dépenses) et autorise le Président à saisir le Président du Tribunal administratif de Lyon en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête.

■ Ligne de tramway T2 à Eurexpo - Déclaration d'Intérêt général du projet

Ce projet a pour double objectif de desservir le Parc des expositions d'Eurexpo et d'améliorer la desserte du centre ville de Bron. Il consiste en la création d'une antenne de la ligne T2 à partir de la station Les Alizés d'une longueur d'environ 4 kilomètres.

L'enquête publique s'est déroulée du 21 juin au 23 juillet 2010. Par courrier en date du 7 septembre 2010, M. Le Préfet du Rhône indique que, eu égard à l'avis défavorable du Commissaire-enquêteur, il appartient au SYTRAL de réitérer sa demande de déclaration d'utilité publique et de se prononcer sur l'intérêt général du projet.

Le parc d'expositions d'Eurexpo constitue un enjeu essentiel pour l'agglomération. Ses extensions en cours ou prévues devraient attirer d'ici 2014 environ 2 millions de visiteurs par an. La nouvelle desserte facilitera son accessibilité, en complément des navettes bus actuelles et renforcera son attractivité pour les exposants au plan international.

Le passage de la ligne par le centre de Bron permettra de desservir directement plus de 7 000 habitants et 4 200 emplois. Il améliorera la liaison entre Bron et le centre de l'agglomération lyonnaise.

Le projet proposé par le Commissaire Enquêteur qui a fait l'objet d'une analyse approfondie est très différent, il répond mal à l'objectif de desserte d'Eurexpo, s'insère difficilement dans le tissu urbain. De plus, son coût est de 25% supérieur à celui proposé par le SYTRAL.

En conséquence, le comité syndical confirme l'intérêt général du projet relatif à l'extension de la ligne de tramway T2 jusqu'à Eurexpo, tel que soumis à enquête et autorise son président à réitérer, auprès de Monsieur le Préfet, la demande du SYTRAL de déclaration d'utilité publique du projet.

■ **Ligne de tramway T2 à Eurexpo : approbation de diverses conventions**

Le comité syndical approuve diverses conventions passées avec ErDF, GrDF, relatives au dévoiement des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz ainsi qu'avec la Communauté urbaine pour la localisation des conduites d'eau potable et d'assainissement.

■ **Ligne de tramway T3 pour la desserte du Grand Stade - Approbation de l'avant-projet**

Le programme initial (2009) prévoyait la réalisation :

- du débranchement de T3 après la station Décines / Grand-Large avant l'intersection de la route de Jonage avec T3,
- d'une plateforme tramway avec aménagement piétonnier et mode doux entre T3 et l'avenue Jean Jaurès (RD 517) avant la rocade,
- de la traversée de la RD 319 à niveau, la route départementale étant dénivelée par une trémie de longueur adaptée compte tenu de la proximité de l'échangeur de la rocade,
- de la station Grand Stade en raquette avec 4 quais dédiés pour la pose et dépose des supporteurs.

Le SYTRAL a confié au groupement SETEC ITS / XELIS / URBANICA la maîtrise d'oeuvre complète pour la réalisation de ce projet, qui a pris en compte les contraintes d'exploitation, de trafic et de sécurité, mais aussi celles liées au projet Grand Stade.

Le tracé en « diapason » a été retenu pour favoriser d'une part la dissociation des destinations et préserver les possibilités d'aménagements du mail piéton par le Grand Lyon et d'autre part répondre aux attentes des autorités de contrôle sur les questions de sécurité. La station « Grand stade » créée sur le mail piéton comprend 4 quais permettant un fonctionnement optimum des navettes de desserte.

Aucune acquisition spécifique de matériel roulant n'est prévue pour faire fonctionner les navettes Grand Stade.

Le financement de l'opération pour un montant de 33,7 M€ HT, compris tous les surcoûts qualitatifs sera porté principalement par le SYTRAL, mais aussi par le Grand Lyon pour les coûts liés au mail piétons.

Les grandes étapes de l'opération sont :

- Enquête publique : avril 2011
- Projet validé : juin 2011
- travaux de déviations de réseaux nécessaires pour le tramway : 1er trim 2012

- premiers travaux de voie : été 2012
- travaux terminés : août 2013
- mise en service : décembre 2013

Le comité syndical approuve l'avant-projet et décide d'engager la suite des études et des travaux pour une mise en service en décembre 2013,

■ Lignes Express de l'Ouest Lyonnais (LEOL) - Approbation du dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et du dossier d'enquête parcellaire

Le comité syndical approuve le dossier d'enquête publique et le dossier d'enquête parcellaire, nécessaire afin de préciser les emprises à acquérir. Celles-ci étant d'ores et déjà déterminées avec précision, l'enquête parcellaire sera organisée conjointement à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Le comité syndical autorise son président à saisir le Préfet du Rhône en vue de l'organisation de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et de l'enquête parcellaire conjointe

■ Approbation d'une convention d'occupation du domaine public passée avec la société Codaralp pour les distributions automatiques de produits alimentaires dans les stations de métro

La société Promo Métro, à qui le SYTRAL a confié la gestion des espaces commerciaux du réseau, a organisé une consultation qui avait pour objet de sélectionner un candidat unique pour la distribution automatique dans les 42 stations de métro.

Le comité syndical approuve le choix de Codaralp pour l'équipement des stations de métro en appareil de distribution automatique de produits alimentaires, à partir de janvier 2011.

Le parc proposé est de 74 appareils sur 20 stations. La redevance totale pour un CA annuel cible de 540 K€ annuel est de 357,5 K€ sur 6 ans et 867,5 K€ sur 9 ans.